

Référence : C.N.68.2024.TREATIES-XIX.37 (Notification dépositaire)

ACCORD INTERNATIONAL DE 1992 SUR LE SUCRE  
GENÈVE, 20 MARS 1992

GUATEMALA : ACCEPTATION DES AMENDEMENTS  
À L'ACCORD INTERNATIONAL DE 1992 SUR LE SUCRE <sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 14 février 2024.

Le 14 février 2024



---

<sup>1</sup> Voir notifications dépositaires C.N.258.2022.TREATIES-XIX.37 du 27 juillet 2022 (Amendements à l'Accord international de 1992 sur le sucre) et C.N.215.2023.TREATIES-XIX.37 du 21 juillet 2023 (Amendements à l'Accord international de 1992 sur le sucre).